

La lettre
d'information

alpi



N° 11 - 1^{er} semestre 2016



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Edito



Nous n'avons jamais autant parlé d'une nécessaire mutualisation entre les organisations territoriales afin d'améliorer nos performances collectives et limiter nos dépenses. Alors que cette mutualisation, doublée de péréquation financière, constitue l'alpha et l'oméga de la mission de l'ALPI au niveau des collectivités landaises et cela depuis 30 ans, nous constatons que d'autres modèles sont en train de se développer dans certains territoires.

Nous sommes prêts à entendre que le service que nous apportons n'est pas à la hauteur des attentes, que nos délais de réponse et d'intervention sont trop longs, que le coût du service est trop important. Dans ces hypothèses nous sommes prêts à chercher avec nos adhérents de meilleures réponses. Le déploiement de nouvelles compétences et de nouveaux services témoignent de notre volonté permanente de nous adapter à vos demandes. Mais lorsqu'un adhérent retire des prestations dans son adhésion, ce ne sont jamais ces arguments qui sont avancés. Les élus, souvent

désarmés devant la technicité de la matière, s'en remettent à l'expertise de leurs responsables informatiques ou celui d'une communauté de communes qui expliquera doctement tout l'intérêt d'une gestion de proximité à une échelle territoriale plus réduite.

Je rappelle simplement que la force de l'ALPI, c'est le nombre de ses adhérents (près de 600) qui permet à tous de bénéficier de tarifs compétitifs. Un étiolement de ce nombre sera préjudiciable à l'ensemble et serait contraire à la solidarité toujours exprimée entre les collectivités de plus grandes tailles et celles de tailles plus modestes.

Chaque année, l'ALPI lance un projet et relève un défi nouveau afin de ne pas sombrer dans le ronronnement et s'éloigner des besoins de nos concitoyens.

L'innovation dans le service, l'anticipation des besoins, la réactivité suite à vos sollicitations et notre disponibilité seront les ingrédients de notre réussite collective. ”



Xavier Fortinon

Président de l'ALPI

Contact : direction@alpi40.fr

SOMMAIRE



- **Matériel** ■ P3
- **Logiciels** ■ P4/5
- **Événements** ■ P6/7
- **E-administration** ■ P8

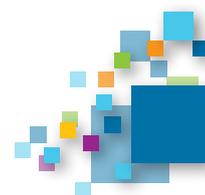
Directeur de la publication :
Xavier Fortinon

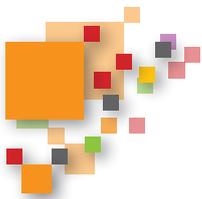
Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**

Rédaction : **Karène Courtesseyre**

Images : **ALPI**

Conception graphique et Impression : **Copytel**





MATÉRIEL

Du wifi sécurisé pour le grand public

L'ALPI propose désormais le déploiement d'une solution Wi-Fi sécurisée, adaptée aux besoins des adhérents. Grâce à des bornes professionnelles, entièrement sécurisées, administrées à distance, les collectivités peuvent dispenser du wifi gratuit -ou non- aux administrés, usagers ou touristes.

Totalement indépendante des réseaux professionnels, cette solution convient particulièrement aux mairies et aux établissements tels que les offices du tourisme, les médiathèques, les EHPAD, les campings ou les piscines.

Le portail captif habille la connexion. Il constitue la page d'accueil et comporte par exemple le logo de la collectivité et peut contenir des informations en plusieurs langues. La solution permet de proposer une connectivité simple et rapide aux usagers. Elle répond à l'ensemble des obligations de la loi de janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme, qui a introduit dans le code des postes et télécommunications des dispositions qui obligent les opérateurs de communications électroniques à conserver pendant une durée d'une année certaines données de caractère technique concernant leurs utilisateurs. Ces nouvelles obligations doivent permettre aux autorités de disposer d'indices suffisants en cas de recherche de preuve dans le cadre de la prévention des actes de terrorisme. Elles consistent en :

- l'enregistrement des logs de connexion conservés pendant 12 mois
- l'identification des utilisateurs et des terminaux de connexion
- la gestion des droits d'accès
- la confidentialité des données
- la configuration des paramètres à la carte.

Tout manquement à l'obligation de conservation des données expose la personne à laquelle incombe cette obligation aux sanctions visées à l'article L. 39-3 du CPCE, soit un an d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende pour les personnes physiques, et 375.000 euros pour les personnes morales (en application de l'article 131-38 du code pénal).

Des locations de longue durée

Depuis le 1er Avril 2016, l'ALPI propose à ses adhérents des locations longue durée de matériel informatique. D'une durée de 4 ans, elles comprennent la maintenance, le déploiement et le transfert des données (messageries, bureautique, sauvegarde, anti-virus, favoris, logiciels métiers distribués par l'ALPI). L'installation du logiciel Microsoft Office 2016 implique un coût supplémentaire.

L'ALPI propose des stations de travail « Ecran et unité centrale », des unités centrales sans écran, des ordinateurs portables et des « tout en un », de différentes capacités. Des vidéoprojecteurs portables ou muraux sont également à louer.

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'ALPI, dans la rubrique prestation, matériel.

Antivirus / Pack sécurité

Le marché public a été renouvelé, avec le même prestataire, la société Trend Micro.

L'anti-virus fait partie du Pack Sécurité, qui comprend l'installation de l'antivirus et de ses mises à jour pour une durée de 4 ans, une boîte aux lettres hébergée sur un serveur dédié de l'ALPI, l'assistance et la télémaintenance.

Pour rappel, les antivirus de type gratuits sont interdits dans les collectivités territoriales.

Club utilisateurs des bibliothèques

Le 2 juin, l'ALPI organisait un club d'utilisateurs du logiciel de gestion des bibliothèques, Orphée. 11 bibliothèques et médiathèques étaient représentées.

Ce logiciel permet aux établissements de référencer tous les ouvrages, documents, jeux et supports multimédias. Les bibliothèques ont ainsi accès à une base de données unique, ce qui leur permet de faire des demandes de prêt exceptionnel suite à la demande d'usagers, ou de renvoyer ces derniers vers d'autres lieux.

Orphée offre la possibilité d'accéder aux « notices », sorte de fiches descriptives obligatoires pour le référencement, produites par les autres bibliothèques ou récupérées auprès de la Bibliothèque Nationale de France.

Il contient également une base privée des comptes d'utilisateurs.

Enfin, Orphée est lié à Médialandes, le portail de la Médiathèque départementale. Outre l'accès à des articles sur l'actualité littéraire, l'utilisateur peut, une fois connecté avec ses identifiants, savoir ce qu'il a emprunté ou réservé et quand il doit rendre ses ouvrages.

Enquête pour la numérisation des actes d'état civil

Fin mai, l'ALPI a envoyé aux communes adhérentes un courrier proposant de participer à une commande groupée pour numériser les registres d'Etat-civil. Cette numérisation permettra de disposer sous format informatique de l'ensemble des actes stockés en mairie, de les consulter et d'en faire des copies, ou de les compléter directement depuis l'ordinateur (pour les mentions marginales).

L'un des buts est d'éviter d'avoir à manipuler ces registres, qui peuvent être vieux et fragiles, et également de faciliter les recherches des généalogistes. Tous les actes papiers sont concernés, de 1900 à l'informatisation de ces actes.

Cette numérisation permettra donc de sécuriser et de pérenniser les registres, de les stocker dans le logiciel d'état civil et d'évoluer vers la dématérialisation des actes d'état-civil sous forme de flux.

Basé sur l'expérience du SMICA, structure cousine de l'ALPI dans l'Aveyron, qui a mis en place ce projet, le coût de la numérisation de chaque acte a été évalué à 55 centimes d'euros avant le lancement de l'appel d'offre. Des demandes de subvention pourraient éventuellement faire baisser les coûts.

Orphée en quelques chiffres :

- 91 bibliothèques et médiathèques et ludothèques en disposent
- 4 sont en cours d'installation : Benesse-Maremne, Pissos, Sabres, et Saint André de Seignanx

La base compte :

- 52 000 lecteurs
- 345 000 notices
- 700 000 documents (livres CD etc.)

Un nouveau logiciel de gestion des cimetières

Le marché public de gestion des cimetières a été remporté par l'éditeur Logitud, pour le logiciel Eternité. Il remplace Cartocim, de JVS. Les premières installations ont débuté en mai.

L'éditeur effectue les reprises des données de l'ancien logiciel, y compris les plans des cimetières de JVS, et est aussi en mesure de reprendre d'autres cartographies, par exemple dessinées à la main, qui peuvent permettre d'orienter le cimetière. Les photos aériennes

ou prises par drone, si elles sont nettes et de bonne qualité, peuvent aussi être exploitées.

Ce nouveau logiciel ne peut pas, en revanche, reprendre directement les informations de géoportail, et de google maps.

Brèves

EAU : Suite à une procédure d'appel d'offre, le marché du logiciel de l'eau OMEGA a été relancé et réattribué en mai à JVS Adix, pour 3 ans

Etat civil / Cityweb : Les migrations sont en cours

Petite facturation : il est désormais possible dans le logiciel fluo de pointer les présences/ absences à la cantine et au périscolaire, via une tablette.

Apoweb : (gestion de l'aide sociale) : la migration vers la version full web est reportée à une date ultérieure.

Abelium : (logiciel des services aux familles, comme les crèches, le périscolaire ou les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) : l'intervention de techniciens de l'ALPI pour modifier les tarifs pratiqués pour ces différents accueils, sera désormais facturée. Les agents de l'ALPI organisent des démonstrations afin d'apprendre aux utilisateurs à le réaliser eux-mêmes.

Gestion Relation Citoyen

Suite à l'enquête lancée en mars auprès des adhérents sur la mise en place d'un outil de Gestion Relation Citoyen (GRC), l'ALPI a recouru à une procédure de dialogue compétitif. A la rentrée, l'outil devrait être créé en partenariat avec des collectivités de différentes tailles.

La GRC permet de gérer et de centraliser les flux (courriers, mails, réseaux sociaux, téléphones, etc.) entrants et sortants d'une collectivité. Le citoyen disposera d'un outil unique pour accéder à l'ensemble des services proposés par la collectivité. Dans le cadre du « choc de simplification » initié en 2012, l'ordonnance n°2014-1330 du 6 novembre 2014 donne le

droit aux usagers de saisir l'administration par voie électronique et de lui répondre par la même voie. Les dispositions de l'ordonnance entreront en vigueur le 7 novembre 2016 pour les collectivités territoriales. D'ici là, l'ALPI proposera une solution transitoire via un formulaire de saisie, qui sera installé sur les sites internet des adhérents et sur Landespublic.org.

ÉVÉNEMENTS

Succès des premières

Rencontres de l'Achat public

Près de 150 personnes ont participé le 9 juin aux Premières Rencontres de l'Achat Public, organisées à l'Atrium de Dax par l'ALPI, en collaboration avec l'Etat, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Ces rencontres ont été l'occasion de regrouper à la fois les adhérents, élus et agents, et des entreprises.

Suite à l'ouverture des propos par M. Fortinon, président de l'ALPI et M.Guidicelli, Sous-Préfet des Landes, M.Peyrical, Avocat et Président de l'Association pour l'achat public et Mme Chasseloup, de la DDFIP ont abordé le nouveau code des marchés publics, en vigueur depuis le 1er avril 2016. Il a pour objectifs de simplifier et de sécuriser le droit de la commande publique, d'ouvrir davantage la commande publique aux PME et de favoriser les critères sociaux et environnementaux.

Retrouvez des interviews des participants et des intervenants sur le site internet de l'ALPI.

Lancement de la FOAD



Le 28 avril, l'ALPI organisait une conférence de presse de lancement de la nouvelle plateforme de Formation Ouverte et A Distance.

Pour y accéder, il faut se connecter sur le site de l'ALPI, puis dans « services en ligne », cliquer sur « s'inscrire à une formation ».

Une vidéo d'explication permet de se familiariser avec la nouvelle procédure. Un accès différent existe pour les agents et pour les responsables de formation, qui valident ou non les demandes des agents.

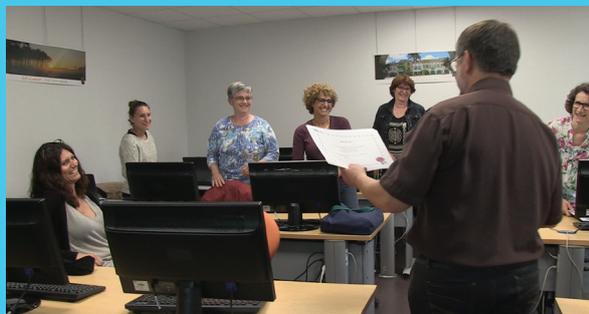


Fin de la 1^{ère} session de formation des secrétaires de Mairie

Après le succès de la première année de formation, l'ALPI renouvelle l'expérience en proposant 10 sessions de travail sur 2016-2017. Au programme :

29 septembre (matin) : Présentation des outils de l'ALPI (Isilog pour la dépose d'incident, site de l'ALPI, FOAD, messagerie Zimbra)

29 septembre (après-midi) : Sécurité informatique



4 octobre : Paie

14 et 15 novembre : Marchés publics dématérialisés

22 novembre : Elections

7 février : Budget -3500 habitants

21 mars : Comptabilité -3500 habitants

18 mai : Etat civil

30 mai : GRH 2

12 juin : Archivage papier et électronique

Retrouvez le programme détaillé et le formulaire d'inscription sur le site de l'ALPI

Des P'tits Dej's sur la sécurité informatique

Dans la continuité des p'tits dej's sur la dématérialisation, six réunions ont été organisées dans tout le département sur la sécurité informatique (*Pour accéder au contenu de la présentation, retrouvez la vidéo dans la partie réservée de l'ALPI, dans votre espace personnel, à la rubrique information et maintenance*).

Les attaques et demandes de rançon qui se sont multipliées ces derniers mois, la recrudescence des virus chez des adhérents mal protégés ou encore la perte de données suite à un vol ou un incendie, ont amené l'ALPI à enrichir son offre.

Des audits sécurité vont être effectués gratuitement chez tous les adhérents. Les techniciens de l'ALPI vérifieront le câblage, si les connexions sont sécurisées et si la navigation sur internet et les mails sont protégés.



Ces audits contiennent des analyses et des conseils de dispositifs à mettre en place. Il s'agit de propositions d'actions, non d'obligations, comme par exemple l'externalisation de la sauvegarde des données, le filtrage internet (pour interdire certains sites) et la protection du WIFI (voir article en page 3 sur le Wifi sécurisé pour le grand public).

La Dématérialisation des factures au programme des prochains P'tits Dej's !

En octobre, la 3^{ème} session des P'tits Dej's de l'ALPI sera proposée dans sept communes du département, en partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le thème sera la dématérialisation des factures, avec notamment l'utilisation du portail

Chorus Pro qui sera mis à disposition du secteur public par l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2017.

4 octobre à Castets - **6 octobre** (lieu à confirmer)

11 octobre à Saubusse - **13 octobre** à Montfort-en-Chalosse

18 octobre à Samadet - **20 octobre** à Mont-de-Marsan

25 octobre (lieu à confirmer)

E-ADMINISTRATION

Pensez à archiver cette lettre d'information dans votre classeur de l'ALPI.



Les dernières nouveautés de Webpublic40

Après l'amélioration de la vocalisation, les agents de Webpublic 40 poursuivent leurs efforts pour rendre accessibles les sites qu'ils réalisent, en entamant une formation qui aboutira à l'obtention d'une certification.

Pendant plusieurs mois, l'infographiste et les trois programmeurs de Webpublic 40 ont travaillé sur le portail communautaire du Pays Morcenais (paysmorcenais.fr). Il inclut le site de la communauté de communes ainsi que des 9 communes qui la composent, de l'office du tourisme

et de la médiathèque communautaires et enfin, le portail des associations.

Le site du Sydec a quant à lui bénéficié d'une cure de jouvence, avec des nouveautés graphiques (sydec40.fr).

Enfin, le dernier site de commune mis en ligne est celui de Castelnau Chalosse (castelnau-chalosse.fr).

Au total, Webpublic40 a mis en ligne 180 sites et sous-sites. Durant le premier semestre 2016, ils ont été visités plus d'un million de fois et 3.4 millions de pages ont été consultées.

Rappel pour les communes connectées

Le décret en vigueur depuis le 26 juin 2016, en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre), précise que les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre comptant au moins une commune de plus de 3500 habitants, si elles disposent d'un site internet, ont **l'obligation d'y mettre en ligne les documents d'informations budgétaires et financières**. « Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le présent décret prévoit les modalités de mise en ligne, sur le site internet lorsqu'il existe, des documents budgétaires des collectivités locales. Ainsi, ces documents doivent être mis en ligne gratuitement dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Ils doivent être accessibles, lisibles et conformes aux documents soumis à l'organe délibérant. »

Des nouveautés à voir sur la WEBTV

Les derniers reportages sont à retrouver sur tv.landespublic.org.

Ils portent sur l'accessibilité numérique de la Maison des Communes, sur le syndicat mixte Géolandes, qui a notamment porté la réalisation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des étangs du Born et du Buch. Des interviews de psychologues ont également été réalisées sur le harcèlement sur internet et la sexualité des jeunes et internet. Enfin, le dernier concerne le Conservatoire des Landes, qui peut être un partenaire des collectivités pour les activités périscolaires.



Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Assistance téléphonique :
05 58 85 81 00

Pour toute autre demande : 05 58 85 81 90